

**COMPTE - RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
en date du 6 DECEMBRE 2016 à 19 heures**

Étaient présents :

Gustave BOSQ - Monique GELLENS - Michel NORBERT - Christophe MATHERON -
Céline CONSTANS - Alain PIECQ - Rémi ALLEC - Olivier BERGERETTI - Sébastien MARTIN -
Daniel ROSSIGNOL - Yves SEARD

Secrétaire de séance : Monique GELLENS

ORDRE DU JOUR

- **Approbation compte-rendu du Conseil du 27 OCTOBRE 2016**
- **Délibération nomination nouveaux délégués Commission Communication**
- **Délibération approbation Statuts nouvelle COMCOM**
- **Délibération Convention d'Adhésion au service mutualisé ADS**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire accueille les participants et les remercie de leur présence.

I – APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 27 OCTOBRE 2016

G. BOSQ soumet à l'approbation du Conseil le compte rendu de la précédente réunion.
Une objection de la part de Daniel ROSSIGNOL concernant le point IV : Problème réseau
Assainissement – paragraphe 3

« Aucun compte rendu de chantier n'a été rédigé au moment des travaux, ni par le Maître
d'œuvre (le département) ni par l'entreprise pour expliquer les raisons des modifications
d'implantation des réseaux ». Il demande que soit rajouté : **Aucune réserve n'a été faite par
la commune lors de la réception des travaux.**

En tenant compte de cet ajout, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**II – DELIBERATION NOMINATION NOUVEAUX DELEGUES COMMISSION
COMMUNICATION**

Actuellement la commission est composée de 8 personnes :

Gustave BOSQ – Monique GELLENS – Céline CONSTANS – Olivier BERGERETTI –
Martine SEARD – Richard LENOIR – Brigitte NORBERT – Liliane FLEURY

Compte tenu de leur emploi du temps professionnel, certains membres ne peuvent pas
toujours être présents, il est donc nécessaire d'élargir cette commission.

Alain PIECQ et Marie Paule BOSQ sont intéressés pour rejoindre cette Commission. Par
contre Michel NORBERT nous précise que Brigitte ne peut que très rarement se rendre
libre et renonce à sa participation.

Délibération est prise à l'unanimité (- 1 voix) pour les 2 candidats précités.

Prochaine réunion le lundi 12 Décembre à 18 H.30

.../...

III – DELIBERATION APPROBATION STATUTS NOUVELLE COMCOM

Le projet des futurs statuts de la nouvelle COMCOM sont présentés par G. BOSQ et soumis à l'approbation des conseillers.

Ces statuts provisoires ont été acceptés par les membres du Conseil Communautaire en date du 18 Novembre 2016.

Question d'Olivier BERGERETTI : Comment ont été élaborés ces statuts ? Les Maires des communes concernées ont-ils été consultés ?

M. le Maire répond qu'il s'agit d'un document provisoire qui est appelé à évoluer ; des aménagements peuvent être faits en ce qui concerne essentiellement les compétences optionnelles et facultatives.

La majorité des conseillers estiment que la procédure n'est pas logique ; ces nouveaux statuts auraient dû être débattus en premier lieu dans les conseils municipaux et non pas l'inverse.

Le conseil souhaite tout de même être entendu sur des points précis.

G. BOSQ soumet au vote cette délibération : 2 voix Pour – 8 voix Contre et 1 Abstention

IV – DELIBERATION ADS (Application du droit des sols)

Objet de la délibération : Urbanisme – Convention d'adhésion au service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

La loi ALUR (accès au logement et à un urbanisme rénové) transfère d'office aux EPCI la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU) 3 ans après son entrée en vigueur soit MARS 2017.

Cette loi précise le maintien de la compétence du Maire pour délivrer les autorisations d'urbanisme dans le cadre d'un PLU ou d'une carte communale, mais l'ingénierie de l'Etat gratuite jusqu'alors n'est plus accessible depuis le 1^{er} Juillet 2015 et confiée aux EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) de plus de 10 000 habitants cette mission.

Par courrier du 21.10.16, la Direction Départementale des Territoires nous a informés de la possibilité pour notre commune de signer une nouvelle assistance technique de la DDT pour un an : le transfert se ferait au 1^{er} Janvier 2018.

Délibération est prise à l'unanimité pour prolonger l'assistance technique jusqu'au 31.12.17 et donner pouvoir à M. le Maire pour signer cette convention de transition, reporter l'adhésion à la convention au 1^{er} JANVIER 2018 et inscrire au 1^{er} JANVIER 2018 les sommes correspondantes en dépenses et recettes du budget communal.

V – QUESTIONS DIVERSES

a) **Abribus** : Céline CONSTANS demande à quelle date est envisagée la mise en place de l'Abribus près de l'école ?

La convention avec l'AFPA (organisme de formation) doit être signée prochainement et la réalisation devrait se faire en Mars Avril.

Seules les fournitures nécessaires seraient payées par la Commune.

.../...

- b) **Lampadaires** : Economie d'énergie – mise en place de LED en remplacement des ampoules traditionnelles – Un essai va être réalisé sur le lampadaire près de la Mairie : coût de la transformation : 246 € par unité comprenant l'adaptateur et l'ampoule. Ces dépenses seraient financées à concurrence de 50 % par le SIEP.
- c) **Captages de 2011** : Le dossier complet est sur le bureau du Préfet qui doit nommer un Commissaire Enquêteur.
- d) **Anciens Captages – Eglise et Estagnit (1965)** : L'appel d'offres pour la réalisation des travaux de protection sera lancé début 2017.
- e) **Vœux du Maire** : date arrêtée au 6 JANVIER 2017 à 18 H.30
- f) **Projet dans le cadre du PAP**: G. BOSQ a rendez-vous avec M. MARS du CAUE, le 13 DECEMBRE prochain.
- g) **Aménagement nouvelle Mairie dans les gîtes** : Ce projet est toujours à l'ordre du jour, des travaux d'amélioration devant être entrepris.
- h) **Assainissement parcelle 754** : les futurs acquéreurs acceptent que les réseaux soient déplacés sur leur terrain.
- i) **Gestion de l'assainissement** : Cde service est transféré d'office au 1^{er} Janvier 2017 à la nouvelle intercommunalité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21 h.30



-